

Les essentiels du CdD du Pays de Grasse



*Rapport d'Activités
2018*

EDITO	2
PARTIE 1 : Cadre général, structuration et méthodes de travail	5
I. RAPPEL DES MISSIONS	5
II. FONCTIONNEMENT	5
A. La gouvernance	6
B. La présidence	6
C. Le bureau	6
D. Les séances plénières	8
E. Les groupes de projets thématiques	10
F. La participation aux commissions thématiques de la CAPG	11
G. La participation active du conseil aux projets conduits par la collectivité	12
1) Le Contrat de Transition Ecologique	12
2) L'Aménagement du territoire - SCOT 'Ouest'	13
H. Les rencontres avec les élu.es communautaires	16
I. Les documents cadre du CdD	17
J. Les moyens financiers et humains mis à disposition par la CAPG	18
III. Méthode et structuration des groupes de travail thématiques	19
A. Propos introductifs	19
B. Groupe de travail : L'habitat dans le Haut-Pays Grassois	20
C. Groupe de travail : Les énergies futures du territoire	21
D. Groupe de travail : Culture et tourisme	22
PARTIE 2 : Productions et restitution des travaux	24
I. Les études prospectives du CdD	24
A. Une étude sous Saisine : « les monnaies locales complémentaires »	24
B. Une enquête originale : « l'habitat dans le Haut-Pays Grassois »	25
II. Evènements : Colloque « énergies 3D » du Solstice d'hiver	29
III. Communication - PUBLICATIONS	32
A. La page Facebook	32
B. Site internet.....	32
C. La presse locale	32
D. La radio locale « Agora fm »	33
E. Les films.....	34
F. Les Essentiels du CdD	34
Soirée conviviale de fin d'année	35



Ce rapport d'activités est le troisième produit par le Conseil de Développement de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse (CdD), lequel a démarré son action au tout début de l'année 2016.

Au cours de l'année 2018, le Conseil s'est penché plus particulièrement sur deux sujets : l'habitat dans le Haut-Pays Grassois et l'autonomie énergétique du territoire. Ceux-ci ont fait l'objet d'une publication dans la série « Les Essentiels du Conseil » et d'une présentation en bureau des Maires de la CAPG.

Les questions de l'habitat (remplir les obligations en matière de logements sociaux, lutter contre la précarité énergétique dans le cadre de la rénovation de logements, améliorer la question des locations saisonnières) ont été traitées au colloque du Conseil de Briançonnet en juin 2017. Le constat a été partagé par tous-tes : « *Re-ouvrir les maisons des villages aux volets clos* », selon la belle formule empruntée à Odile JACQUEMIIN. Les conclusions ont débouché sur une action commune, toujours en cours, entre trois acteur·rices primordiaux·les, notre Conseil, le CdD du PNR et la Commission Habitat de la CAPG. Cette action s'est concrétisée par une enquête de terrain menée sur trois communes du Haut-Pays Grassois et confiée à une stagiaire de niveau master. « *Derrière les volets fermés, il y a des propriétaires des logements vacants et c'est vers elles-eux que le Conseil a décidé de se tourner, pour les impliquer et les rendre acteur·trices de la revitalisation de leur territoire : aller à leur rencontre, connaître leur vision et leur envie, pas seulement pour la destination de leur bien, mais pour le futur de leur Haut-Pays Grassois* ». Nous ne pouvons que nous féliciter du travail de cette stagiaire, depuis l'établissement d'un diagnostic jusqu'aux conclusions, pertinentes et étayées. Le travail sera poursuivi en 2019 sur une base statistique élargie.

En ce qui concerne l'énergie, le Conseil s'est saisi de la question du futur de l'autonomie énergétique du territoire, en s'attachant à faire ressortir les principaux enjeux : maintenir un haut niveau d'attractivité du territoire pour les entreprises, sécuriser l'activité industrielle et économique sur le long terme, rendre du pouvoir d'achat aux administré·es, développer la formation supérieure en adéquation avec les besoins par le biais de l'implantation locale d'une Ecole d'Ingénieur·es (tournée vers l'énergie). Ainsi l'avenir du Pays de Grasse pourrait s'inscrire en 3D : *décarboné, décentralisé, digitalisé*. Un colloque s'est tenu sur cette thématique à Grasse « *Le territoire pense ses énergies* » le 7 novembre 2018 et un très beau film pédagogique a été réalisé. Dans le contexte actuel du réchauffement climatique, cette étude prend tout son sens. Merci à Monsieur le Président de la CAPG d'être venu ouvrir notre colloque. Et merci également au Directeur de la gestion des déchets et de l'énergie de la CAPG pour son implication.

A ce travail de fond, qui a mobilisé de nombreux bénévoles, que je tiens à remercier ici, se sont ajoutées des actions plus ponctuelles : réflexion des membres du conseil sur ses travaux à venir, dans le cadre des jardins du Pays d'Audrey, avec une présentation Conservateur en chef de la Villa Saint Hilaire de l'état d'avancement de la médiathèque, participation aux travaux du CTE (Contrat de Transition Ecologique), réflexion autour d'une stratégie de complémentarité avec d'autres acteur-trices locaux-les : le Club des entrepreneurs et la Jeune Chambre Economique notamment, participation de membres du CdD à des réunions publiques sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Scot' Ouest... Il convient d'ajouter le travail effectué sur les Monnaies Locales Complémentaires, entamé en 2017, mais présenté en bureau des maires le 18 mai 2018.

Afin d'actualiser les documents visant à mieux structurer le CdD et pérenniser ce dernier, le conseil s'est doté d'un règlement intérieur, lequel a été adopté, dans le cadre existant de la charte du CdD CAPG par le Conseil communautaire le 28 septembre 2018.

En ma qualité de Président, accompagné de la chargée de mission du CdD, j'ai participé à une réflexion commune sur les travaux des Conseils de développement d'agglomérations voisines, en particulier le CdD de la CASA. Dans un esprit constructif, nous avons participé au colloque du CdD de la CASA le 14 avril 2018 portant sur les « enjeux économiques et environnementaux : le tourisme ». A titre de réciprocité, le CdD de la CASA a assisté à notre colloque Energie 3D du 07 novembre 2018.

Le Conseil s'est dépaycé le 6 septembre 2018 à l'Hôtel d'entreprises Biotech, sur le parc d'activités Aroma Grasse, outil au service des jeunes entrepreneur-ses et destiné aux activités de recherche et développement autour des sciences du vivant, de la santé et des biotechnologies. A cette occasion, le Conseil a entendu le Responsable de l'hôtel d'entreprises qui a su rendre vivant le site, son histoire et son fonctionnement. Dans le même esprit, le Conseil a la Directrice de Grasse Campus, qui a exposé les grandes lignes de la politique nouvelle en direction des étudiant-es réparti-es sur les différents sites universitaires grassois.

Concernant la communication, le CdD a pu participer et faire entendre sa voix le 28 mai 2018 à l'émission Agorascope dans les locaux d'Agora FM. Kiosque a rendu compte dans sa livraison d'octobre 2018 des travaux de notre Conseil. Un grand merci la Directrice de la Communication de la Ville de Grasse, et à son équipe. Une très belle vidéo a été réalisée sur les énergies renouvelables (comme vu précédemment) par le service de la communication de la CAPG, que nous souhaiterions diffuser plus largement dans les établissements scolaires et auprès du grand public. Et merci à la Directrice de la communication de la CAPG et l'ensemble de son équipe pour une aide constante dans la réalisation des travaux documentaires ou évènementiels que nous soumettons, et pour les précieux conseils. J'ai pu présenter avec la Vice-présidente Catherine BRUN les travaux du Conseil en Sous-Préfecture, auprès de Stéphane DAGUIN, Sous-Préfet et de son Directeur de Cabinet. En réponse à une demande la Préfecture des Alpes-Maritimes portant sur l'activité des Conseils de développement, le Président de la CAPG a transmis la synthèse de nos différentes actions.

Enfin, je ne saurais terminer sans me féliciter de l'adhésion des nouveaux membres qui ont intégré le Conseil fin 2018 et qui se sont d'ores et déjà impliqués dans ses travaux. La ligne 2019 est ainsi toute tracée, s'inscrivant dans la continuité (habitat notamment), mais aussi dans une prospective : comment rendre notre territoire encore plus attractif, comment dynamiser ses ressources, comment rendre nos habitant·es encore plus motivé·es pour habiter et faire vivre notre beau Pays Grassois. Peut-être auront-nous besoin de nos jeunes pour qu'elles·ils lancent une foule d'idées qui nous fasse rêver. On verra cela dès la rentrée 2019 pour 2020 !

Enfin, je tiens à remercier le Président de la CAPG, ses vice-Président·es et élu·es communautaires ; Monsieur le Directeur Général des Services, et ses adjointes, pour leur soutien sans faille ; les agent·es de la CAPG pour leur implication, les différents services qui nous appuient ou conseillent dans nos actions (habitat, énergie, économie sociale, ruralité, développement économique), et bien sûr tous nos membres.

Le Conseil de développement a fait le choix cette année, d'utiliser dans son rapport d'activités l'écriture inclusive pour contribuer à porter un regard positif égalitaire dans la société d'aujourd'hui. Ce document est le reflet du travail mis en œuvre par toutes et tous.

Je vous souhaite une belle lecture.

Le Président J.P. Rozelot et les membres du bureau

I RAPPEL DES MISSIONS

Créé par LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 - art. 88, le Conseil de Développement est un **outil innovant de concertation** au service des habitant.es et des élu.es du Pays de Grasse. Il constitue à la fois un lieu de débat, un laboratoire d'idées et un organe de propositions.

Être :

- Un lieu d'échanges et de production d'une parole collective ;
- Force de propositions dans la construction des politiques locales à partir de l'expertise citoyenne ;
- Consulté sur l'élaboration du projet de territoire et ses révisions éventuelles ; questionné sur les documents de prospective ou de planification ;
- Sollicité par le Conseil de communauté dans le cadre de saisine sur une thématique déterminée.

Objectifs :

- Proposer une réflexion sur le moyen et long termes ;
- Renforcer la concertation locale en associant le plus possible l'ensemble de la population à nos actions ;
- Croiser les regards pour construire des contributions partagées sur des thèmes porteurs d'intérêt commun.

II FONCTIONNEMENT

En 2018, le CdD du Pays de Grasse comprend 25 membres dont 7 sont membres du bureau. Les membres, bénévoles issus de la société civile, se répartissent au sein de groupes projets thématiques (GPT).

Le CdD du Pays de Grasse recherche en permanence l'accueil et la mobilisation de la diversité de la société civile. Cette diversité, dans toutes ces formes (professions exercées par les membres actifs et retraités, parcours de vie, implantation géographique au sein des 23 communes...) est un enjeu de la qualité et de l'intérêt des travaux des Conseils de développement.

Chacun.e des membres est libre de s'engager dans un ou plusieurs groupes. Chaque groupe est animé par un.e membre qui le réunit régulièrement, l'objectif étant de produire des recommandations en direction des élu.es et/ou d'organiser des événements, débats. Si l'animateur.rice du groupe projet n'est pas membre du bureau, la présence de l'un.e d'entre elles-eux est requise de manière à assurer une cohérence d'ensemble.

Les modalités de fonctionnement du Conseil ont été déterminées au cours de la première année d'activités de celui-ci en 2016. Cependant, le périmètre d'intervention des groupes de travail s'est affiné durant l'année 2017 pour une nouvelle définition validée par le Bureau fin 2017 et présenté en Conseil plénier du CdD en 2018. Les activités engagées dès lors respectent ce nouveau principe d'organisation.

A. LA GOUVERNANCE

6

La Charte du Conseil de Développement prévoit que celui-ci s'organise librement. Aussi, le Conseil s'est doté d'une gouvernance (Présidence et Bureau) qui lui permet d'assurer l'orientation générale et l'efficacité de celui-ci.

L'orientation générale du Conseil est de positionner sa réflexion sur l'avenir du territoire à moyen et long termes. La gouvernance est donc amenée à effectuer les choix stratégiques qui déboucheront sur des actions concrètes.

Les avis du Conseil de développement sont préparés en groupe de travail. Ils sont ensuite produits et débattus en bureau, puis discutés et adoptés en séance plénière. L'avis finalisé est présenté par le Président au bureau des Maires du Conseil de communauté.

Chaque réunion (bureau, séances plénières, et dans une moindre mesure, groupes de travail en fonction de l'état d'avancement des études) fait l'objet d'un compte-rendu ou d'un relevé de décisions. Ces documents sont diffusés aux membres et accessibles via la plateforme collaborative Polaris de la CAPG dont les accès sont restreints. Toutefois le site web du Conseil donne toutes les informations publiques :

<http://www.Paysdegrasse.fr/conseil-de-developpement-du-Pays-de-grasse>

B. LA PRESIDENCE

Conformément aux dispositions du règlement intérieur du CdD du Pays de Grasse, la présidence est assurée pour une durée de trois années consécutives, par désignation du Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse.

En date du 23 novembre 2018, Jérôme VIAUD, Président de la CAPG, Maire de Grasse et vice-Président du Conseil départemental des Alpes Maritimes, a renouvelé sa confiance à Jean-Pierre ROZELOT et l'encourage à « poursuivre les travaux du Conseil de Développement du Pays de Grasse tels qu'ils ont été menés jusqu'à présent dans le souci d'une recherche de solutions innovantes et modernes pour notre territoire ».

C. LE BUREAU

Elu référent : Jean-Marc DELIA, Maire de Saint Vallier de Thiey.

Les membres :

Monsieur	Jean-Pierre	ROZELOT	Président
Madame	Catherine	BRUN	1ère vice-Présidente
Monsieur	Philippe	MASSE	1 ^{er} vice-Président
Madame	Audrey	FUNEL	Membre du Bureau
Monsieur	Pierre	FABRE	Membre du Bureau
Monsieur	Cédric	LEO	Membre du Bureau
Monsieur	Eric	MONVOISIN	Membre du Bureau

Dates des réunions

18 janvier 2018
30 mai 2018
28 août 2018

** Le bureau se félicite de la participation d'Audrey FUNEL aux travaux du Conseil, la remercie pour son implication efficace qui prend fin avec la naissance de sa fille en novembre 2018.*



Principaux sujets abordés et axes de réflexion :

<i>Janvier</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Proposition de réorganisation des groupes de travail - Modalités de participation du CdD au projet SCOT 'Ouest - Retours de la rencontre avec les Présidents des CdD - Choix d'une thématique et modalités d'organisation du colloque du solstice de juin - Avancement de l'étude sur habitat dans le Haut-Pays Grassois
<i>Mai</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Discussions autour du Pôle Métropolitain - Articulation CdD CAPG versus Ville de Grasse - Réflexion autour d'une stratégie « Développement Eco » - Jeune chambre économique, club des entrepreneurs (local, Sophia Antipolis...) - Point d'avancement du « Colloque Energie 2018 »
<i>Juillet</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Avancement colloque Energie 3D - Charte du CdD et règlement intérieur - Campagne de recrutement de nouveaux membres - Contrat de transition Ecologique (CTE) CAPG et acteur·rices locaux - Projet habitat : renouvellement de la stagiaire

Les membres :

Madame	CAMPODONICO	Geneviève
Madame	CARLAVAN	Nicole
Madame	JARRY-BORTOLINI	Audrey
Madame	LUIGI	Marion
Madame	MAYCHMAZ	Jacqueline
Madame	PETIT	Dominique
Madame	FAGUER	Joelle
Madame	FONTAINE	Geneviève
Monsieur	CAUVIN	Georges
Monsieur	CHOLLET	François
Monsieur	COLLET	Guillaume
Monsieur	DUMAS	Renaud
Monsieur	JAILLET	Pascal
Monsieur	LEREBOUR	Florent
Monsieur	MATHIGOT	Jean-Claude
Monsieur	RAYNAUD	Jean-Noël
Monsieur	BERTRAND	Gregory
Monsieur	PILATI	Jacques

Dates des réunions :

1^{er} février 2018
 19 avril 2018
 6 septembre 2018
 20 décembre 2018





Aperçu des sujets débattus en séance plénière :

Février	<ul style="list-style-type: none"> - Information sur les travaux en cours - Organisation des groupes de travail thématiques CdD (Participation aux commissions thématiques CAPG) - Colloque et séminaire 2018 (thème et date) - Présentation de la plateforme collaborative du CdD (modalités d'utilisation) - Plan de communication 2018 (Presse, radio, film...) <p>INVITÉE : Valérie LOUBAT - Présentation du Campus Grasse Enseignement Supérieur</p>
Avril	<ul style="list-style-type: none"> - Point sur les groupes de travail et les projets - Energie : Grégory BERTRAND - Projet « Abeille » en partenariat avec le service Développement Economique - Présentation du Rapport d'activités 2017 - Retour sur le colloque Tourisme du CdD de la CASA - Séminaire interne du 25 mai 2018 : Eric MONVOISIN - Newsletter N° 3 (articles et témoignages) - Emission Agorascope - Agora FM <p>INVITÉE : Marion VIGOUROUX - Présentation du diagnostic de l'habitat dans le Haut-Pays Grassois et du projet d'étudeS</p>
Septembre	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation de l'étude sur l'habitat par Marion VIGOUROUX Etudiante/stagiaire invitée - Présentation des Contrats de transition écologique par Franck SELVINI Chef de projet - Point sur l'organisation du colloque Energie du 7 novembre 2018 par Grégory BERTRAND - Présentation des évolutions de la charte/règlement du CdD CAPG par Jean-Pierre ROZELOT <p>INVITÉE : Marion VIGOUROUX – Présentation de l'étude et des conclusions de l'habitat dans le Haut-Pays Grassois</p>

<i>Décembre</i>	<p>I. Rétrospectives sur les projets et travaux du CdD 2018</p> <ul style="list-style-type: none"> - Colloque Energie du 7 novembre 2018 par Grégory BERTRAND et les membres du groupe - Contrats de transition écologique et constitution des groupes de travail - SCOT 'Ouest par Joëlle FAGUER <p>II. Perspectives 2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suite à donner à l'étude « habiter sur le Haut-Pays Grassois » Production d'un livret « Essentiels du CdD » et des conclusions - Constitution d'un Conseil de Développement Jeunes de la CAPG pour imaginer le territoire de demain
-----------------	--

animation
communication
réunions
opinions débats programmes
colloques
idées thématiques projets
échanges
réflexions



E. LES GROUPES DE PROJETS THEMATIQUES

Les membres des groupes projets thématiques, répartis en deux pôles, se réunissent régulièrement pour débattre, construire et imaginer des propositions sur des questions émergentes en lien avec le futur du territoire. Ils peuvent également attirer l'attention des élu.es du Pays de Grasse, par exemple par le biais de l'organisation régulière de colloques ouverts, sur des actions à mener ou sur des publics à sensibiliser.

Tous bénévoles et inscrits dans l'action collective sur le territoire, les membres des groupes projets thématiques du Conseil de Développement partagent une certaine éthique de la discussion, c'est-à-dire une écoute attentive, un respect des autres et l'attention nécessaire à l'échange permettant la réflexion et le débat.

Les travaux des groupes de projets témoignent d'une capacité à l'innovation, à la création, à l'émergence de contributions originales.

POLE 1 : Attractivité territoriale environnement et innovations.

POLE 2 : Culture tourisme et patrimoine

- **Responsable** : Pierre FABRE
- **Membres** : Geneviève CAMPODONICO, George CAUVIN, Jean-Noël RAYNAUD, Grégory BERTRAND, Renaud DUMAS, Joëlle FAGUER

Pôle 1 - Habitat



- **Responsable** : Grégory BERTRAND
- **Membres** : Jacques PILATI, Nicole CARLAVAN, Audrey JARRY BORTOLINI, Georges CAUVIN, Jacqueline MAYCHMAZ

Pôle 1 - Energie



- **Responsable** : Cédric LEO
- **Membres** : Geneviève FONTAINE, Nicole CARLAVAN, Jacques PILATI, Jean-Pierre ROZELOT

Pôle 1 - Développement Economique & formation



- **Responsable** : Catherine BRUN
- **Membres** : Jacqueline MAYCHMAZ, Guillaume COLLET, Joëlle FAGUER

Pôle 1 - Aménagement du territoire - Scot



- **Responsable** : Eric MONVOISIN
- **Membres** : Geneviève CAMPODONICO, Audrey FUNEL, Francois CHOLLET, Audrey JARRY BORTOLINI, Marion LUIGI, Jean-Claude MATHIGOT, Dominique PETIT

Pôle 2 - Culture tourisme



F. LA PARTICIPATION AUX COMMISSIONS THEMATIQUES DE LA CAPG

Les vice-Président-es de la CAPG ont la responsabilité d'une commission qui travaille en amont les différents sujets afin de faciliter les prises de décisions lors du Conseil de communauté.

Les commissions sont chargées d'instruire les dossiers relevant de leur compétence. Certaines sont organisées en sous-commissions afin de travailler sur des thématiques plus particulières. Elles sont composées d'élus-es communautaires, de conseillers municipaux et de technicien.nes qui les assistent.

Pour assurer une cohérence des actions du CdD du Pays de Grasse, il a été acté par le Conseil de communauté en avril 2017, que des membres du CdD pourraient participer aux commissions instituées de la CAPG(et inversement), garantissant ainsi une participation croisée des membres et des élus-es.

Les commissions n'étant pas publiques, l'accord de chaque vice-Président-es a été sollicité par courrier le 12 février 2018, autorisant les technicien.nes de la CAPG à inviter les membres du CdD. Les invitations desdits membres dépendent des sujets évoqués, la commission « finances » n'étant pas concernée par ces accords, aucun membre du CdD n'y participe.

Pour exemple ce lien prend tout son sens lorsqu'il s'agit de projets. En 2019, dans le cadre du projet « l'habitat sur le Haut-Pays Grassois » le Président du CdD du Pays de Grasse et les membres ont participé à plusieurs reprises à la commission habitat de la CAPG et ont travaillé en lien étroit avec les technicien.nes des services.

COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE & FONCIER	Jacqueline	MAYCHMAZ
	Joëlle	FAGUER
	Jean-Noël	RAYNAUD
	Jean-Pierre	ROZELOT
CULTURE	Marion	LUIGI
	Audrey	FUNEL
	Eric	MONVOISIN
TOURISME	Audrey	JARRY BERTOLINI
	Marion	LUIGI
DECHETS	Geneviève	CAMPODONICO
	Georges	CAUVIN
DEPLACEMENTS TRANSPORTS	Jean-Noël	RAYNAUD
HABITAT	Jean-Pierre	ROZELOT
	Jacqueline	MAYCHMAZ
ENVIRONNEMENT ENERGIE, EAU ET FORET	Joëlle	FAGUER
	Georges	CAUVIN
	Jean-Claude	MATHIGOT
PETITE ENFANCE ET JEUNESSE	Audrey	FUNEL
	Dominique	PETIT
SPORT	Audrey	FUNEL
	Marion	LUIGI

G. LA PARTICIPATION ACTIVE DU CONSEIL AUX PROJETS CONDUITS PAR LA COLLECTIVITE

Les membres du Conseil de Développement participent tout au long de l'année à des actions ou projets portés par la collectivité dont le Contrat de transition Ecologique et le SCOT 'Ouest.

1) LE CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Franck SELVINI, Chef de projet du Contrat de Transition Ecologique (CTE) a présenté aux membres du Conseil de Développement l'ensemble du programme lors d'une séance plénière le 6 septembre 2018.

Lors du mini Grenelle organisé le 2 octobre au Palais des Congrès à Grasse, les membres ont activement participé aux tables rondes, notamment celle de l'université du sauvage. Cette thématique devrait pouvoir être développée et approfondie depuis le primaire (sensibilisation), jusqu'au supérieur avec l'appui de Grasse CAMPUS (pourquoi pas un DU ?).

A l'issue de ce mini Grenelle, les membres du Conseil de Développement ont poursuivi leur implication en participant aux groupes de travail. Les conclusions du CTE, éminemment politiques, ont été exposées en présence d'Emmanuelle WARGON, Secrétaire d'Etat à la transition écologique et solidaire, lors d'une séance communautaire le 5 juillet 2019.

Le SCOT 'Ouest a pour principal objectif l'aménagement du territoire à l'horizon 2040.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), document définissant les objectifs d'aménagement, est un document complexe, son analyse s'est révélée aussi complexe que chronophage pour les membres du Conseil qui ont suivi son élaboration.

Joëlle FAGUER et Jacqueline MAYCHMAZ ont participé à une concertation publique, à Pégomas, organisée par le Bureau d'Etude BE Citadia. Des propositions concrètes ont été formulées et remises sur des questionnaires du Bureau d'Etudes. Par ailleurs, deux rapports portant des commentaires détaillés en lien avec le PADD, en date du 03 janvier 2019 et du 20 février, ont été commis et sont disponibles sur le site du Conseil de développement.

Le Conseil était représenté à la présentation publique, du Projet d'Aménagement et du Développement Durable (PADD), le 13 novembre 2018 au Palais des Congrès à Grasse.

Les propos ci-dessous sont le reflet des réflexions et opinions des membres du groupe de travail « SCOT 'Ouest ». Les membres du groupe considèrent qu'il faudrait « ménager » le territoire et c'est ce fil directeur qui a conduit aux remarques et propositions, classées par grands thèmes et exposées de manière synthétiques ci-dessous.

THEMATIQUES ISSUES DU SCOT'OUEST	OBSERVATIONS
LA DEFINITION DE LA VILLE	Une nécessaire réflexion doit être menée : où commence-t-elle, où s'arrête-t-elle, comment gérer la transition entre espace rural/espace urbain / espace campagne habitée / espace d'activités en général / espace agricole /espace naturel...
LA FLUCTUATION CONTINUE DES LIMITES DE ZONAGE, ET LE GRIGNOTAGE CONTINU DES ESPACES AGRICOLAS, NATURELS OU PEU BATIS	La stabilisation des limites de zonage, voire une réduction des surfaces urbaines, devrait être un impératif à mettre en œuvre sans attendre 20 ans.
	Donner la priorité à la réhabilitation de l'habitat ancien, à la rénovation/reconstruction de logements vacants, avant toute forme d'étalement urbain ou de mitage.
	Préserver les zones d'urbanisation diffuses, les espaces collinaires et les quartiers pavillonnaires anciens de toute densification additionnelle.
	Freiner voire stopper la production de résidences secondaires.
	Construire la ville sur la ville, l'industrie sur l'industrie.
	Promouvoir, la mise en œuvre d'un Office Foncier Solidaire, permettant l'accès à la propriété de son logement au public dépendant des LLS (cf voir ce qui se fait à Lille, par exemple).
	Initier et mettre en œuvre un plan de réduction de l'imperméabilisation des sols.
LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE	N'est-il pas nécessaire de définir la qualité de vie que l'on veut assurer à la population, pour pouvoir ensuite fixer la capacité d'accueil socialement acceptable d'une nouvelle population sur le territoire ?
	Prévoir et mettre en place un suivi de l'évolution démographique basé sur le nombre de logements nouveaux

	autorisés et de logements vacants réhabilités, tous les deux ans, dès l'adoption du Scot par les trois entités. Des actions correctrices, en cas de dérive identifiée pourraient ainsi être prévues et mises en œuvre.
LA CREATION D'EMPLOIS INDUSTRIELS OU ARTISANAUX	Donner la priorité à la rationalisation des espaces en zones d'activités (augmenter les droits à bâtir, construire sur les surfaces de parkings et mettre en sous-sol le stationnement...etc), reconstruire l'industrie sur l'industrie et lutter contre les dents creuses.
LA CREATION DE NOUVEAUX HYPERMARCHES	Le territoire en est largement pourvu, il semble donc peu utile de favoriser de nouvelles implantations. Redonner la priorité aux commerces locaux.
LA TRANSITION ENERGETIQUE	C'est tout le territoire qui doit tendre vers une certaine autonomie énergétique.
	Ne pas concentrer les centrales solaires au sol uniquement dans le Haut-Pays Grassois sur les espaces naturels et/ou agricoles.
	Promouvoir l'autoconsommation, pour assurer une certaine indépendance en sécurisant les échanges.
	Soutenir toutes les actions tendant à favoriser les économies d'énergies, par exemple la réduction de 50 % minimum l'intensité lumineuse de l'éclairage urbain public sur la bande littorale et le Moyen Pays.
	Faire respecter la législation relative à l'extinction des éclairages privés commerciaux/artisanaux/industriels de 23h à 6h.
	Inciter les communes du Haut-Pays Grassois à adhérer à la réserve internationale de ciel étoilé (RICE).
L'AGRICULTURE, ACTIVITE ECONOMIQUE A PART ENTIERE	Préserver les zones agricoles, quelques soient leurs tailles, et notamment celles à proximité des zones urbaines, par exemple dans le Moyen-Pays.
	Préserver et reconquérir les espaces de bonne qualité agronomique pour une vocation Agricole (plantes à parfum maraîchage, fruitiers).
	Soutenir et faire connaître auprès du public l'oléiculture sur l'ensemble du territoire.
LA QUALITE DE VIE	Intégrer la lutte contre le bruit, notamment au voisinage des axes routiers structurants, dans la politique d'aménagement du territoire et de la mobilité, au même titre que les enjeux de la qualité de l'air.
	Un Plan de Prévention du Bruit ne pourrait-il pas être élaboré ?
LA BIODIVERSITE	Inventorier et mieux faire connaître la faune et la flore, protégées et ordinaires, composant la biodiversité présente sur le territoire du Scot par exemple par le biais d'associations et d'observatoires locaux. Evaluer périodiquement les variations de cette biodiversité et prendre les mesures correctrices nécessaires à sa préservation.

LES ESPACES NATURELS ET PATRIMONIAUX	Préserver tous les espaces encore naturels. Mettre en œuvre le verdissement des villes.
	Protection et valorisation des arbres « remarquables » d'un point de vue esthétique, historique, biologique, servant de capteurs de CO2, de régulateurs thermiques et de réservoirs de biodiversité.
LA RESSOURCE EN EAU	Réserver une attention particulière à la préservation des débits réservés des cours d'eau (Ex : Siagne et ses affluents).
	Inventorier les eaux profondes et veiller à la bonne mise en œuvre d'un plan de gestion, de protection et de préservation des cours d'eau (Ex. Siagne et ses affluents).
LA MOBILITE ET LES TRANSPORTS	Soutenir la création d'un centre de logistique urbain, au plus près d'un pôle multimodal (autoroutier/ gare sncf) afin d'apporter des solutions à la logistique et au problème récurrent du dernier kilomètre.
	Promouvoir les trottoirs et les pistes cyclables, partout où c'est possible.
	Développer une plus grande fréquence de bus sur des axes saturés en équipant ceux-ci des moyens modernes de travail (wifi etc...).
LE TOURISME	Favoriser l'adéquation des populations touristiques saisonnières aux ressources du territoire, notamment la ressource en eau.

Les membres du groupe « SCOT 'Ouest » continuerons à participer activement à l'élaboration des documents prescriptifs.

Il n'est jamais aisé dans une instance collégiale, marquée par une représentation très large et riche de femmes et d'hommes d'horizons très divers, de parvenir à dégager des lignes directrices et des points de convergence sur les questions examinées et liées à l'avenir d'un territoire, dont il appartient justement aux élu-es de tracer les grands axes politiques.

Comment articuler le rôle de chacun-e ? De notre point de vue, le Conseil de Développement est un outil innovant de concertation pour le Pays de Grasse qui se doit être prospectif pour donner une vision au territoire à long terme tout en évitant d'être trop en prise directe sur le travail quotidien des élu-es. Il convient ainsi de trouver un juste équilibre entre un regard sur le futur du territoire qui pourrait être idéalisé et talentueux et une perception des activités juste en développement sur laquelle le Conseil peut donner un éclairage différent parce qu'extérieur.

Les colloques du CdD permettent cet ajustement : ouverts à tous-tes, habitant-es, élu-es, ils s'inscrivent complètement dans cet esprit de développement « préservé ». Les quatre colloques initiés, le 1^{er} à Valderoure sur l'Economie Sociale et Solidaire, le 2nd à Briançonnet sur les questions de l'habitat dans le Haut-Pays Grassois, le 3^{ème} à Mouans Sartoux sur la Santé connectée et le 4^{ème} sur l'Energie à Grasse se veulent des lieux de rencontre où les élu-es peuvent venir rechercher des idées autant qu'apporter leur concours.

A ces rencontres libres et ouvertes, s'ajoutent de manière plus formelle, les présentations en bureau des Maires de la CAPG des rapports et analyses du Conseil, ainsi que, comme le veut la loi, la présentation par le Président de la CAPG du rapport d'activité annuel du CdD en conseil de Communauté.

Rappel de quelques dates en bureau ou conseil de Communauté :

- Présentation des conclusions de l'étude relative aux monnaies locales complémentaires : 18 mai 2018
- Présentation du rapport d'activités 2017 : 29 juin 2018
- Adoption du règlement intérieur apportant des précisions notamment sur le fonctionnement et la gouvernance du Conseil de Développement ; son organisation en groupes projets ; sur la procédure et les modalités d'adhésion au Conseil de Développement ; et sur les échanges entre les membres du Conseil de Développement, et les élu-es et technicien·nes des commissions thématiques de la CAPG : 28 septembre 2018.

Les élu-es communautaires et les Maires des communes du Pays de Grasse soutiennent toutes et tous activement le CdD du Pays de Grasse dans ses démarches. Pour 2018, que soit remerciés-es notamment :

- Marie-Louise GOURDON et Ismaël OGIEZ sur le projet « L'habitat dans le Haut-Pays Grassois Grassois » ;
- Dominique BOURRET et M. Gérard DELHOMEZ, lors du séminaire interne au Mas de l'Olivine à Peymeinade ;
- Jean-Paul HENRY, pour les débats sur les monnaies complémentaires ;
- Jacques VARRONE, lors du colloque Energie.

Et à titre ponctuel : Mesdames Michèle OLIVIER, Nicole NUTINI, Messieurs Pierre ASCHIERI, François BALAZUN, Claude BLANC, Henri CHRIS, Jean Marc DELIA ...



Le Conformément à la Loi NOTRE du 7 août 2015 (article 88) le rapport d'activités 2017 a été soumis au vote des conseiller·ères communautaires le 29 juin 2018, sous forme d'une délibération. Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, Jérôme Viaud, a présenté ce rapport, saluant l'investissement de son Président ainsi que l'engagement de chacun·e pour son travail constructif et bénévole au sein de cette instance. Madame Michèle OLIVIER a également abondé en ce sens. Voté à l'unanimité des présent·es, les membres du conseil de Communauté ont adopté ledit rapport.



Les élu·es disent du Conseil de développement du Pays de Grasse

" Le CdD CAPG, le poil à gratter dont nous avons besoin..."

" Ils proposent sans jamais imposer..."

" Sont capables de belles collaborations"

" Seul.es nous n'y serions pas arrivé.es..."

" Un Conseil de Développement libre et respectueux qui donne des clés de lectures différentes, un catalyseur d'idées..."

I. LES DOCUMENTS CADRE DU CDD

La charte de déontologie commune aux membres du CdD pour leur réunion en commission CAPG a été adoptée en Conseil de communauté le 13 novembre 2015 (DL N° 2015 - 194). Cette dernière reste exécutoire.

La charte rappelle les objectifs du CdD :

- Art.1 : Ses missions ;
- Art. 2 : Sa composition ;
- Art. 3 : Ses travaux ;
- Art. 4 : Son fonctionnement ;
- Art. 5 : Son organisation ;
- Art. 6 : Ses relations avec les élu·es et les services de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse.

En 2018, l'actualisation des documents a visé à structurer le CdD de façon stable et à sécuriser ce dernier pour faciliter ses activités. En concertation avec le directeur des services de la CAPG, la charte du CdD du Pays de Grasse annexée à la délibération de création du Conseil n'a pas fait l'objet de modification ; toutefois un règlement intérieur, explicitant les modalités d'organisation et de fonctionnement du CdD a été produit.

Ledit règlement présenté, débattu et adopté en Conseil communautaire en date du 28 septembre 2018, apporte des précisions sur les points listés ci-après.

PARTIE I. Généralités :

- Art. 1.1 : Dénomination des membres
- Art. 1.2 : Objet
- Art. 1.3 : Siège

PARTIE II. Composition :

- Art. 2.1 : Représentativité
- Art. 2.2 : Composition
 - Art. 2.2.1 : procédure d'admission
 - Art. 2.2.2 : Engagement et vacance des membres
 - Art. 2.2.3 : La présidence

PARTIE III. Fonctionnement

- Art. 3.1 : Les séances plénières
- Art. 3.2 : Le bureau
- Art. 3.3 : Les groupes de travail ou groupes projets
 - Art. 3.3.2 : relations avec les actions de la CA du Pays de Grasse
- Art. 3.4 : Les travaux du CdD du Pays de Grasse
- Art. 3.5 : Contributions
 - Art. 3.5.1 : Les saisines
 - Art. 3.5.2 : Les auto saisines
 - Art. 3.5.3 : Les notes pour information

PARTIE IV : Dispositions finales

- Art. 4 : Adoption et modification du règlement intérieur

Rappel du règlement Européen sur la protection des données (RGPD).

J. LES MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS MIS A DISPOSITION PAR LA CAPG

Le Conseil de Développement ne dispose pas de fonds propres et émerge, en tant que de besoin, sur des lignes spécifiques de la CAPG.

Cette dernière met à disposition deux personnes à temps partiel dans le cadre de la compétence obligatoire de fonctionnement d'un Conseil de Développement, chargées d'assurer le lien entre le Conseil de Développement et la Communauté d'agglomération, de coordonner les moyens, d'accompagner le Conseil de Développement dans l'ensemble de ses demandes mais aussi de faciliter l'accès aux services de la CAPG.

Le Conseil utilise gratuitement les espaces de travail individuels et collectifs de la CAPG ;

- Au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse ;
- Au sein de l'Espace Jacques Louis Lions ;
- Au sein de la MSAP de Saint Auban.

Par ailleurs, les services de la CAPG se mobilisent et apportent leurs expertises pour soutenir et aider le Conseil de Développement. Les Directions de la Communication, des Systèmes d'Information, Développement numérique et SIG sont ainsi régulièrement sollicités.

III Méthode et structuration des groupes de travail thématiques

A. PROPOS INTRODUCTIFS

Les actions et projets 2018 sont présentés de manière synthétique ci-après :

<p>Conduire une étude</p> <p>L'HABITAT DANS LE HAUT PAYS GRASSOIS</p> 	<p>Organiser le colloque annuel</p> <p>ENERGIE 3 DECARBONNEE DIGITALISEE DECENTRALISEE DU PAYS DE GRASSE</p> 	<p>Organiser le séminaire interne</p> <p>MAS DE L'OLIVINE PEYMEINADE</p> 	<p>Soutenir et co-construire une réflexion de territoire</p> <p>SCOT 'Ouest</p> 	<p>Soutenir et faciliter l'émergence de l'offre universitaire du territoire & poursuivre la réflexion E-santé</p> 
--	---	---	---	--

ACTIVITÉ	Début de la démarche	Durée réelle en 2018	Mois													
			Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.		
Etude "l'habitat dans le Haut-Pays Grassois"	2017	10 mois														
Organisation du Colloque Energie 3D	2018	6														
Organisation du séminaire interne	2018	5														
Production Essentiels "L'habitat dans le Haut-Pays Grassois"	2018	2														
Participation projet de territoire SCOT 'Ouest	2017	12														
Participation démarche CTE	2018	4														
Soutien à l'émergence offre universitaire	2016	12														
Poursuivre la réflexion sur la thématique de l'E-santé	2017	3														

Légende  Durée totale du projet/action  Réalisation 100%

Ci-après sont exposées les méthodes de travail des groupes de travail thématiques du Conseil de Développement. Les conclusions et le détail des contributions résultantes de leurs réflexions sont présentés en Partie 2 de ce rapport.

B. GROUPE DE TRAVAIL : L'HABITAT DANS LE HAUT-PAYS GRASSOIS

Suite au colloque portant sur « l'habitat dans le Moyen et Haut-Pays » organisé par le Conseil de Développement (CdD) de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG) en juin 2017, il a été décidé au moyen d'une note interne de réaliser une enquête sur le Haut-Pays afin de mieux connaître ces logements « fermés » et les stratégies de leurs propriétaires.

L'objectif prioritaire de ce projet vise à améliorer la connaissance de l'habitat plus généralement, connaître les motivations/stratégies/difficultés rencontrées des propriétaires concernés et des institutions.

Cette étude a été conduite de manière originale par un groupe de pilotage mixte constitué entre les deux Conseils de Développement (CAPG et PNR) et le Conseil scientifique du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur. Ce groupe de pilotage est chargé du suivi régulier des travaux.

Pour assurer une conduite plus stratégique, un « comité d'accompagnement » élargi a été constitué. Il est composé:

- De la vice-Présidente Marie-Louise GOURDON ;
- Des membres élu.es de la commission « Habitat » de la CAPG ;
- De l'ensemble des partenaires de la commission « Habitat » de la CAPG ;
- De personnes issues de la commission thématique « Développement territorial » du Parc ou du groupe de travail sous-thématique spécifique ;
- D'agent.es technicien.nes de la CAPG (Solidarités, Habitat, Logement, ESS) ;
- D'extérieurs, invité-es ex-qualité.

Un grand merci à Claire VAN DEN ABEELE pour son soutien précieux dans cette démarche participative expérimentale pour améliorer la politique de l'habitat dans le Haut-Pays Grassois

Membres du Conseil impliqués dans cette action :

Geneviève	CAMPODONICO
Nicole	CARLAVAN
Pierre	FABRE
Jacqueline	MAYCHMAZ
Jean-Pierre	ROZELOT
Joëlle	FAGUER

Les résultats de l'enquête et les perspectives (voir PARTIE 2) ont été présentés en commission habitat de la CAPG le 10 déc. 2018 et ont donné lieu à la rédaction d'un livret « Les Essentiels du CdD » qui a été remis aux élu.es communautaires au 1^{er} trimestre 2019.



Ateliers participatifs : Salle communale de Briançonnet le 28 Juil.2018 (en bas à droite) et Boulangerie de Valderoure le 4 août 2018 (en haut à gauche).

C. GROUPE DE TRAVAIL : LES ENERGIES FUTURES DU TERRITOIRE

Le territoire du Pays de Grasse peut-il s'inscrire de façon Décarboné, Décentralisé et Digitalisé « Energie 3D » dans un avenir proche ? Une question essentielle pour envisager une transition énergétique efficiente qui tiendra compte des diversités du territoire.

Les membres du groupe Energie ainsi que les technicien.nes de la CAPG ont travaillé durant plusieurs mois à la préparation du colloque annuel du solstice d'hiver. S'agissant d'une rencontre grand public le choix d'une approche pédagogique et la volonté de répondre à l'usager-ère (particulier-ères, entreprises, collectivités...) s'est très vite affirmé.

Un effort particulier a été mobilisé pour préparer un film à visée pédagogique avec les services « communication » et « collecte des déchets - Energies » de la CAPG. La préparation de la voix off et les visuels ont fait l'objet d'un travail collectif et d'une concertation permanente.

Rappel du plan d'actions 2018 :

- Présentation des orientations lors de la réunion plénière du CdD (7 sept. 2017) ;
- Constitution d'un groupe Energie associant des membres du CdD dans l'élaboration des réflexions prospectives sur l'énergie ;
- Production d'une vidéo pédagogique, cartographique ;
- Présentation des orientations et de la vidéo aux élu-es en 2018 ;
- Elaboration de préconisations dans un rapport en cohérence avec le Projet de Territoire CAPG et la révision du SCOT.

Responsable : Grégory BERTRAND

Membres du Conseil impliqués dans cette action :

Audrey	JARRY BORTOLINI
Jacqueline	MAYCHMAZ
George	CAUVIN
Jacques	PILATI
Jean-Pierre	ROZELOT

Les résultats du colloque Energie 3D l'enquête et ses conclusions (voir PARTIE 2) ont donné lieu à la rédaction d'un livret « Les Essentiel du CdD » qui a été remis aux élu.es communautaires au 1^{er} trimestre 2019.

D. GROUPE DE TRAVAIL : CULTURE ET TOURISME



Le groupe Culture tourisme s'est saisi de l'opportunité de travailler sur l'organisation d'un séminaire interne. Une occasion de présenter ses réflexions et perspectives relatives à la culture et au tourisme sur le territoire du Pays de Grasse, en ouvrant le Mas de l'Olivine aux membres, aux partenaires et aux élu.es.

Le groupe s'est réuni le 25 mai 2018 au Mas de l'Olivine sur la commune de Peymeinade. Audrey, membre du Conseil, et Thierry, ont ouvert les portes de leur Domaine familial du XVIII^{ème} siècle où ils cultivent des plantes à parfum. Au-delà des murs et de la cueillette de la rose de mai, ils ont offert aux membres une expérience unique.

Responsable : Eric MONVOISIN

Co-responsable: Audrey FUNEL

Audrey	JARRY BORTOLINI
Audrey	FUNEL
Dominique	PETIT
Jean-Claude	MATHIGOT
Marion	LUIGI
François	CHOLLET
Geneviève	CAMPODONICO

Les sujets abordés lors de ce séminaire interne ont été :

- « Les Résidences Artistiques & Culturelles »
- « Soigner » l'image de la ville de Grasse et notamment ses entrées de ville
- Le projet : « Bus des Arts »
- La Future Médiathèque

Parmi les partenaires invités, Yves CRUCHET, Conservateur en Chef et Directeur de la Bibliothèque & Médiathèques de Grasse a présenté à l'aide de schémas et de vidéos, le projet actualisé de la future Médiathèque.

Parmi les élu-es présent-es, citons Gérard DELHOMEZ, Maire de Peymeinade et Dominique BOURRET, vice-Présidente de la CAPG, laquelle a incité le Conseil a se pencher sur les activités de la future Médiathèque à plus long terme.



Le Conseil de Développement est régulièrement saisi par le Bureau communautaire ou le Conseil de communauté sur toute question relative à l'aménagement et au développement de la Communauté d'agglomération et sur des sujets de fond (compétences, orientations stratégiques, projets structurants, etc.) ou sur des questions de société devant être prises en compte dans les réflexions communautaires. Conformément à l'article 4 de la charte de fonctionnement du Conseil de Développement du Pays de Grasse, il peut aussi s'autosaisir d'un sujet sur lequel il juge pertinent d'engager une réflexion et d'apporter une contribution.

En 2018, le Conseil de Développement a été saisi par le Président de la CAPG sur la thématique des monnaies locales complémentaires et conduit une enquête originale sur la question de « l'habitat dans le Haut-Pays Grassois ».

A. UNE ETUDE SOUS SAISINE : « LES MONNAIES LOCALES COMPLEMENTAIRES »

En date du 24 janvier 2018, le Président du CdD a adressé au Président de la CAPG la réponse à sa saisine du 17 mars 2017, sur l'analyse des enjeux et l'opportunité d'une Monnaie Locale Complémentaire (MLC) en Pays de Grasse.

Ce travail a fait l'objet d'un rapport complet et d'une note de synthèse, le tout adopté à l'unanimité par les membres du CdD du Pays de Grasse en séance plénière le 21 décembre 2017, disponible sur le site du Conseil de Développement.

Dans la perspective de création d'une MLC en territoire Grassois, le CdD préconise que soient retenus les objectifs suivants :

- Permettre aux citoyen-nes de se réappropriier l'économie à l'échelle locale ;
- Favoriser le développement des circuits courts et le commerce local ;
- Dynamiser les échanges locaux ;
- Favoriser le lien social ;
- Développer le sentiment d'appartenance et d'identité au territoire.

Le CdD, dans son étude, identifie la principale difficulté comme étant l'élaboration d'objectifs clairs, précis et bien définis, qu'ils soient de redynamiser l'économie locale ou de réaffirmer le lien humain sur une zone géographique à délimiter : commune de Grasse, autres communes, CAPG dans son ensemble.

Toutefois, le Conseil a estimé que deux leviers essentiels pour la réussite sont :

- l'appropriation du projet par les acteur-rices économiques locaux-les signant leurs engagements dans la transition écologique et le développement durable, ce qui ne va pas toujours de soi (réduisant au final le nombre d'acteur-rices pouvant s'identifier au message) ;

- l'envie des consommateur·rices locaux·les (les habitant·es du Pays de Grasse essentiellement) à modifier leurs comportements de consommation afin de privilégier l'achat de proximité via une monnaie ancrée et dédiée à son territoire (cf. les aprioris de la MLC cités plus haut).

Or, les citoyen·nes ont beaucoup de mal à se mobiliser sur des objectifs aussi précis, voire pouvant être contraignants dans leur mode de consommation. A l'image du « Renoir » mis en place par la communauté d'agglomération de CAPL, pour une installation plus ou moins rapide d'une MLC type « Centifolia » ou « Fragonard », le Conseil pense qu'il serait préférable que le projet soit :

- Initié par un collectif d'acteur·rices économiques ayant une vision à long-terme (ex. collectif de commerçant·es ou d'entreprises);
- Soutenu par la collectivité ;
- En grande partie financé par les bénéficiaires (par exemple par un investissement des commerçants, ou par une entreprise locale via son CE).



La MLC n'a d'intérêt que si elle permet de donner du pouvoir d'achat (par le taux de conversion par exemple) à la condition d'être redistribuée selon un circuit court, sur des acteur·rices ciblés (commerçant·es, artisans et artisanes locaux...), adhérent·es au dispositif et que la collectivité veut soutenir. Le Conseil a écarté une MLC à visée politique (ce qui existe dans d'autres agglomérations hors de notre territoire), et a réinsisté sur le pilotage qui doit être fait par des instances aguerries (fédération de commerçant·es par exemple). Il a insisté sur le fait que si une MLC devait voir le jour, celle-ci devait être moderne, donc numérique, pour répondre aux aspirations des plus jeunes, voire de populations étrangères.

Le document « les Essentiels du CdD » sur la question a été présenté en bureau des Maires le 18 mai 2018 et a fait l'objet d'un long débat. Il donne les outils et leviers pour réussir l'établissement d'une MLC.

B. UNE ENQUETE ORIGINALE : « L'HABITAT DANS LE HAUT-PAYS GRASSOIS »

Suite au colloque portant sur « l'habitat dans le Moyen et Haut-Pays » organisé par le Conseil de Développement (CdD) de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG) en juin 2017, il a été décidé de réaliser une enquête sur le Haut-Pays afin de mieux connaître ces logements « fermés » et les stratégies de leurs propriétaires.

Le Conseil de Développement de la Communauté d'Agglomération du Pays Grasse (CAPG) s'est associé au Conseil de développement du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur (PNR) pour réaliser cette expérimentation afin de dépasser les logiques de travail individuelles et les intérêts

particuliers, par une logique collective et globale. Il a donc été décidé de réaliser une enquête sur le Haut-Pays afin de mieux connaître ces logements « fermés » et les stratégies de leurs propriétaires.

Le Conseil de Développement du Pays de Grasse et celui du PNR, accompagné de son Conseil Scientifique, ont acté le principe d'une mutualisation de moyens et de savoir-faire au profit dudit projet.



Marion VIGOUROUX étudiante/stagiaire en master 1 GAED (Géographie, Aménagement, Environnement, Développement), parcours IDT (Ingénierie du Développement Territorial et de la Transition) à l'Institut de Géographie Alpine a été recrutée durant 6 mois, logée à titre gracieux sur la commune de Briançonnet (merci à son Maire). Elle a, dans le cadre d'une convention, bénéficié des équipements de la MSAP de Saint Auban pour conduire son étude

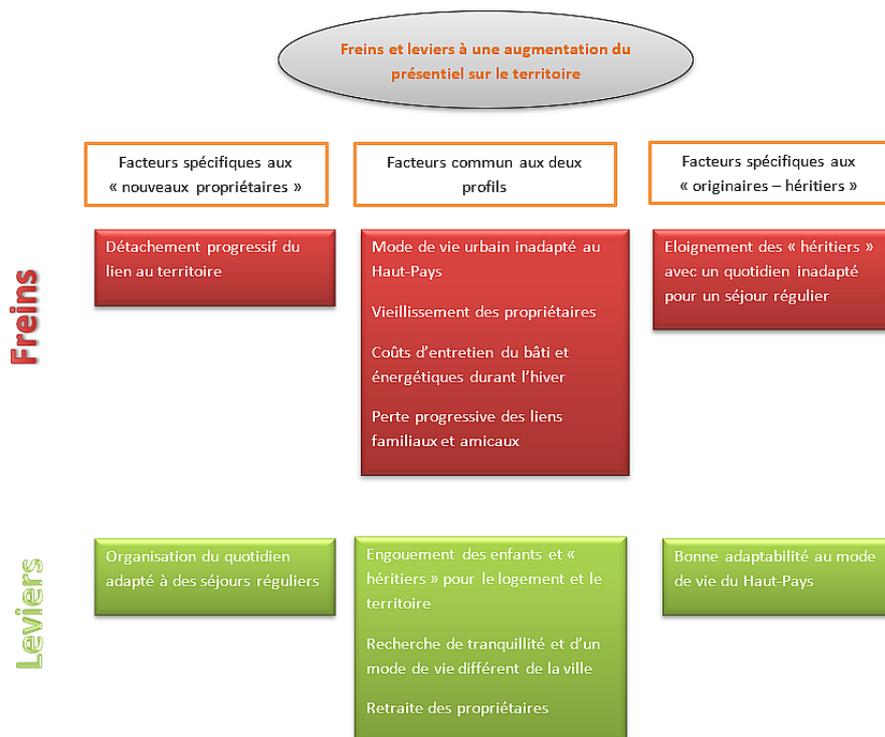
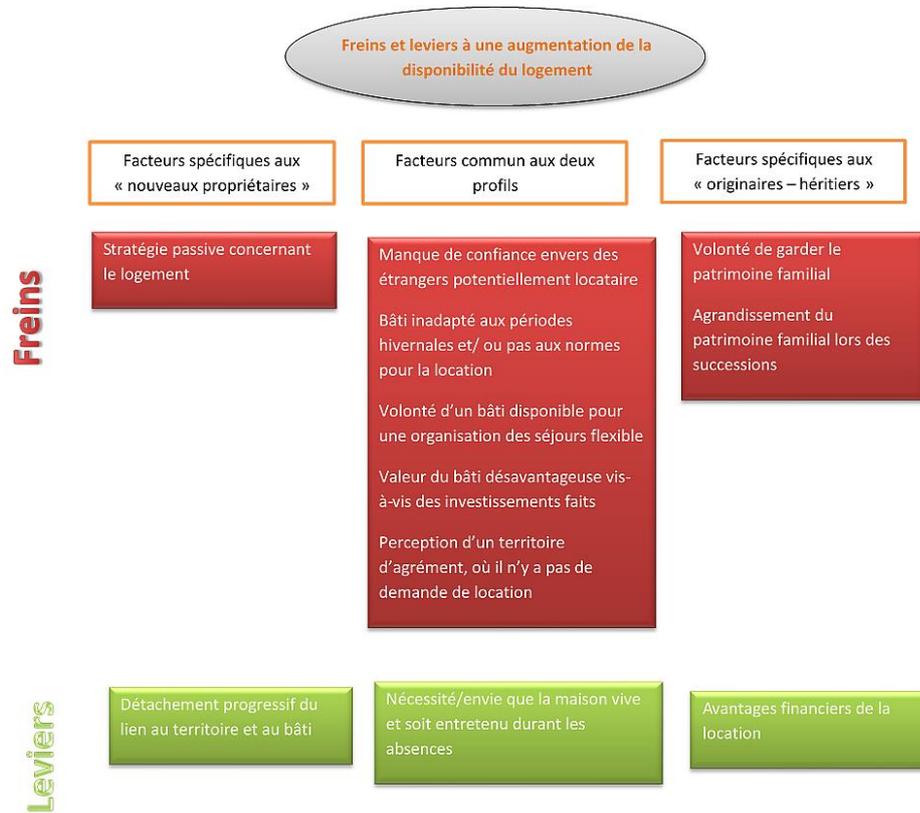
De nombreux logements dans le Haut-Pays se retrouvent les « volets fermés » durant toute ou partie de l'année. En parallèle, de nombreux porteur-ses de projets et de nombreux visiteur-euses sont à la recherche de logements/hébergements et parviennent difficilement à en trouver (voire pas du tout), que ce soit pour de courtes ou de longues périodes. Parmi les premiers constats, certains propriétaires estiment que la vétusté et la mauvaise performance énergétique (réhabilitation énergétique nécessaire) de leur hébergement ne leur permet pas de les proposer à la location. N'étant pas en mesure de réaliser les travaux nécessaires, l'habitat continue de se dégrader.

Pourtant, le logement est une condition sine qua non à l'attractivité du territoire et à son développement durable. L'objectif final est d'améliorer la connaissance des logements « vides » tout ou partie de l'année, de l'habitat plus généralement, et de connaître les motivations/stratégies/difficultés rencontrées des propriétaires concernés et des institutions, en vue d'enrichir et d'améliorer la politique de l'habitat sur ce territoire (propositions d'actions). Retenir et faire prolonger leur séjour aux touristes qui souhaitent randonner est aussi un enjeu majeur, le tourisme étant encore concentré à 95 % sur le bord de mer. Sans inverser le rapport, il y a certainement à faire bouger les lignes avec une « offre » adéquate.

L'enquête a ainsi été menée, à titre expérimental, sur trois communes : Briançonnet, Saint Auban et Valderoure. L'objectif initial était de rencontrer environ 10 propriétaires de résidences secondaires par communes, soit entre 25 ou 30 entretiens. Les réponses ont été analysées dans un document de synthèse, lequel a été soumis à l'instance ad-hoc mise sur pied pour valider (ou non) l'étude, une commission dite d'accompagnement (cf. composition plus haut). Le travail effectué par la stagiaire a été remarquable. Nous donnons ci-après sous forme visuelle les conclusions de l'étude : freins et leviers au regard des motivations, stratégies ou perceptions des propriétaires. Le document complet est disponible sur le site du Conseil de Développement.

(Cf. ateliers participatifs : Axes stratégiques partie B)

Au vu des résultats et des débats, tant en commission habitat qu'en bureau des Maires, il a été décidé de prolonger cette étude, en élargissant le périmètre des communes sur le Haut-Pays Grassois (soit 11 communes) et ce, en se focalisant sur le logement privé et communal (habiter est plus vaste que se loger car habiter implique les déplacements, les services, etc..). Cette action se poursuit donc sur 2019, et vraisemblablement sur 2020.



Schémas extrait du rapport de Marion Vigouroux.

Nos propositions, afin d'amener des évolutions souhaitables de développement des politiques de l'Habitat se résument par ce titre : « **Habiter mieux, dans le Haut-Pays : un cadre agréable et sain** ». Elles se déclinent en 3 axes.

Axe 1 : Permettre la maîtrise du foncier et du logement

Inverser un fonctionnement en vase clos (le « bouche à oreille »), en favorisant une communication transparente sur les offres et demandes de logement, par exemple en faisant mieux connaître la plateforme en ligne (SIAO 06) qui recense l'intégralité des offres en logements et hébergements du Haut-Pays.

- Les communes sont au centre de la problématique habitat. Leur capacité d'anticipation détermine en partie la cohérence entre l'offre et la demande en logement dans le Haut-Pays.
- Les logements communaux pourraient faire l'objet d'une étude spécifique, comme porteurs d'opportunités pour accroître l'offre de logement. Quelles pratiques les communes envisagent-elles sur le long terme ?
- Les habitants ont fait part de leur souhait de sacrifier les terres agricoles. Il semblerait qu'un travail de prospective puisse être bénéfique pour établir une vision à long terme pour les communes du Haut-Pays.
- Favoriser l'habitat des jeunes agriculteurs (création ou rénovation d'un logement dans un bâtiment ancien, construction d'un logement ou acquisition d'un logement en dehors du patrimoine familial).
- Mettre en place des incitations fiscales, afin d'encourager les propriétaires à vendre ou louer leurs logements.

AXE 2 : Accompagner le développement du territoire, des services et réhabiliter le bâti pour habiter « mieux »

- Ouvrir la réflexion engagée sur ce que l'on attend comme tourisme durable eu égard aux offres de logement: en délimitant des itinéraires touristiques valorisant de nouvelles économies, en préservant / développant des sociabilités attendues, en valorisant les patrimoines naturels et culturels, ou encore en s'ouvrant vers des lieux de sociabilité sensibles (par exemple les zones blanches).
- L'arrivée de non actifs ou de retraités génère le développement de l'économie locale. Mais de quels types de logements ces nouveaux habitants/entrepreneurs ont-ils besoin ? Anciens, neufs, rénovés ?
- Aider les habitants à mieux connaître les dispositifs existants concernant la réhabilitation de logements à travers des subventions accordées par diverses instances (agglomération, département, ANRU, etc...), et ainsi contribuer à la revalorisation du patrimoine bâti.
- Favoriser l'accès au logement ou le maintien dans le logement pour les personnes en difficulté, par le biais des instances concernées : Département, Fonds de Solidarité (?)...

AXE 3 : Développer la fraternité et la résilience des habitant·es, revaloriser l’image du Haut-Pays

- Changer le regard, ne pas prendre le mode de vie urbain comme modèle de référence pour le développement rural.
- Encourager l’entraide et les modes vies plus adaptés au contexte spécifique du Haut-Pays à travers des actions de sensibilisation qui proposent des solutions ciblées sur certaines difficultés du quotidien, ou des aménagements pratiques des habitudes de vie pour les rendre adaptées à celle d’un contexte rural-montagnard. Par exemple, pour optimiser la consommation d’énergie, ou la conservation d’aliments, revoir des modes de transports plus adaptés à la vie locale. L’arrivée de la fibre générera-t-elle de l’activité nouvelle ou contribuera-t-elle au repliement des habitants sur eux-mêmes ?

II Evènements : Colloque « énergies 3D » du Solstice d’hiver

De manière à tenir compte de la diversité du territoire, le Conseil s’est fixé comme règle d’organiser aux solstices d’été et d’hiver, deux colloques réunissant les habitant.es, les professionnel.les et les élu.es. C’est l’occasion d’aborder des sujets pour construire le futur de notre territoire.

Cette année, exceptionnellement à l’occasion du solstice d’été le CdD du Pays de Grasse a organisé son séminaire interne¹, au solstice d’hiver s’est tenu le colloque Energie 3D « Le Pays de Grasse pense ses énergies ».



Prolégomènes :

Le Conseil de Développement s’est penché sur la question de l’autonomie énergétique du territoire, en complémentarité avec des réflexions menées au sein du projet de territoire. Le bilan énergétique de celui-ci fait apparaître qu’il pourrait tendre à court terme vers son autonomie. Il s’en suit des économies tant pour le monde industriel que pour l’usager. C’est sur ce dernier point que le Conseil de Développement s’est davantage penché et en particulier sur les cursus de formation. Le résultat des travaux a permis d’organiser le 7 novembre au Musée International de la Parfumerie à Grasse le colloque annuel du CdD sur l’Energie 3D.

**Colloque
Energie 3D**

« Décarboné, décentralisé et digitalisé »,
le Pays de Grasse pense ses énergies.

Enjeux énergétiques de la société de demain :
Projection d’un film - tables rondes « le solaire » & « la biomasse »

Mercredi 7 novembre 2018

à partir de 14h00 au Musée International de la Parfumerie,
2Bd du Jeu de Ballon - 06130 Grasse

Réservation obligatoire - Entrée gratuite
04.97.05.22.00 - cd@paysdegrasse.fr

Exposé des motifs :

L’avenir du Pays de Grasse doit s’inscrire en 3D et devenir décarboné, décentralisé, digitalisé. En effet, l’autonomie énergétique du territoire est essentielle afin de maintenir un haut niveau d’attractivité pour les entreprises, de sécuriser l’activité industrielle et économique sur le long terme, de rendre du pouvoir d’achat aux administrés, de développer la formation supérieure en adéquation avec les besoins.

¹ Séminaire interne : se reporter à la rubrique « GROUPE DE TRAVAIL - la culture et le tourisme »

Programme
COLLOQUE ENERGIE 3D «Décarboné, décentralisé et digitalisé»
Mercredi 7 novembre 2018
 Musée International de la Parfumerie

14h00
Ouverture du colloque Energie 3D
 Jérôme VIAUD, Maire de Grasse, Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, Vice-président du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes.
 « Les politiques énergétiques du territoire... »
 Charles Ange GINESY, Président du Département des Alpes-Maritimes.
 « Démarche Green Deal déclinée pour le territoire du Pays de Grasse ».
 Stéphanie DAGLIN, Sous-Préfet de Grasse.
 « L'accompagnement des actions par les services de l'état ».
 Jean-Pierre ROZELOT, Président du Conseil de Développement du Pays de Grasse.
 « Démarche prospective du Conseil de Développement du Pays de Grasse ».

14h30 - 15h00
 Moumen DARCHERIF, Directeur Général d'ECAM-EPMI.
 « Enjeux et défis énergétiques de la société de demain ».

15h00 - 15h15
Présentation du film « La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse pense ses énergies ».

15h15 - 16h15
1^{ère} TABLE RONDE « le solaire »
Animateur : Philippe BLANC, Directeur de recherche MINES ParisTech, Responsable des activités «Ressources énergétiques renouvelables» « Panorama du solaire dans les Alpes Maritimes & coopératives centrales solaires villageoises PEPZA ».
Invités : Olivier BECHU, Directeur Général Valnergie & Marc SIMIAN, Directeur Général Azur System Solaire.

16h15 - 17h15
2^{ème} TABLE RONDE « la biomasse »
Animateur : Jacques VARICONE, Maire d'Auribeau/Signe, Président de l'Association départementale des Communes Forestières des Alpes-Maritimes « Panorama de la biomasse ».
Invités : Vincent DI PONCIO, Dirigeant Vidy Eco Energies & Serge LECINARD, bureau d'étude.

17h15 - 17h30
 Conclusions.

www.paysdegrasse.fr






***Décarboné**, grâce aux énergies renouvelables locales, avec sur le territoire de la CAPG comme principales ressources d'énergies renouvelables, le solaire photovoltaïque (PV) pour la production d'électricité (de la ferme solaire à la toiture du particulier), la biomasse et les déchets (méthanisation, pyrogazéification, power-to-gas) pour la production de biogaz (biométhane ou bioH₂), d'électricité et de chaleur.*

***Décentralisé**, avec l'émergence de la production individuelle et de l'autoconsommation pour le photovoltaïque, mais aussi l'émergence de centrales solaires et d'unités de valorisation de la biomasse et des déchets, en périphérie des zones urbanisées de la CAPG et dans le Haut-Pays Grassois, pour une valorisation jusqu'au cœur des centres urbains, en réussissant concomitamment l'hybridation et la « smartification » des*

réseaux d'énergies, gaz, électricité, chaleur, hydrogène.

***Digitalisé**, avec l'émergence de nouveaux services permettant de maîtriser la consommation d'énergie et permettant aussi la vente d'égal à égal (peer-to-peer) d'énergie. Cela passera par la maîtrise de nouvelles technologies.*

Analyse :

Il était coutume de dire que l'énergie est le monde du temps long, que les ressources sont, sinon inépuisables, du moins très renouvelables, qu'on en trouve toujours d'autres, et que nous n'avons donc pas trop à nous en préoccuper, sinon pour innover à condition que ce soit rentable. C'est le cas du gaz de schistes aux USA. Cette thèse est encore défendue par de nombreux-ses adeptes à travers le monde. Nous pensons au Conseil, au contraire, que nous devons, dès aujourd'hui, tous travailler ensemble et nous atteler à la construction du monde de l'énergie de demain.

Jamais depuis la fin de la seconde guerre mondiale, le secteur énergétique n'a eu affaire à des défis aussi immenses : dans un monde incertain en total et rapide changement (puissance de calcul, numérisation, internationalisation, nouvelles technologies, aspiration à de nouvelles gouvernances, changement climatique...) le système énergétique n'échappe pas à la règle : il faut lui donner les moyens d'être agile, de se réinventer !

Le temps du débat réservé à quelques spécialistes n'a plus sa place. Tout le monde se sent désormais concerné : des consommateur-rices aux industriel-les en passant par le monde académique, la communauté scientifique, les pouvoirs publics et les citoyen-nes.

À l'heure d'élaborer la politique énergétique de demain, il faudra savoir impulser une moindre consommation d'énergie fossile, conjuguer action efficace pour la diminution des gaz à effets de serre, réduire l'empreinte énergétique de nos moyens de production d'électricité et encourager le secteur traditionnel à remplacer progressivement sa production d'électricité d'origine polluante par de l'électricité d'origine renouvelable. Notre territoire de Grasse et les Alpes Maritimes plus généralement, ont un très grand progrès à faire, très en retard par rapport à d'autres régions, comme l'a rappelé Michel BLANC, lors du colloque. Il faut se réjouir que des industriel-les locaux-les, comme par exemple Valnergies de Mouans Sartoux, aillent développer des

installations solaires pour des industries en région Nantaise, alors qu'à proximité il y a encore tant à faire... Le Conseil entend accompagner les nouvelles consommations énergétiques, créer un mouvement de fond de décentralisation de notre système énergétique, car une proportion croissante de la population entend favoriser les circuits courts. De plus en plus de consommateur·rices auront à cœur à l'avenir de prendre en main leur consommation énergétique, de modifier leur comportement et de jouer un rôle actif dans leur autoconsommation électrique. Il nous paraît donc essentiel de soutenir le développement des filières compétitives, de raccourcir les délais de production, solaire ou biomasse, de les mettre au plus proche des consommateurs.

Ces évolutions seront rendues possibles par les progrès technologiques, qui ouvrent la voie à une infinité d'applications numériques, dont l'une des briques est la « blockchain », nom un peu barbare mais qui veut simplement dire que cette technique permet d'archiver définitivement des informations, de les échanger entre des acteur·rices qui ne se connaissent pas forcément, et ce de façon transparente, infalsifiable, sécurisée et décentralisée. La puissance de calcul de la « blockchain » permet de valider des mécanismes de consensus et de sécuriser les transactions. L'arrivée d'acteur·rices décentralisé·es (consommateur·rices et/ou producteur·rices) doit permettre de vendre ou acheter en toute sécurité son électricité directement à son voisin et sa voisine lui aussi consommateur·trice-producteur·trice via le système sécurisé de la « blockchain ». Nous aurons de plus en plus besoin d'ingénieur·es énergéticien·nes. Avec l'arrivée de l'ECAM-EPMI nous pouvons souligner l'extraordinaire opportunité pour la ville, mais aussi pour tout le Haut-Pays Grassois d'une thématique de pointe pour l'optimisation de nos ressources, essentiellement dans les filières solaires et de la biomasse. Et d'être attentif également aux innovations comme celle de « la route solaire connectée » en cours d'expérimentation et de validation, dont l'ECAM-EPMI pourrait faire valoir un démonstrateur·trice sur le territoire grassois.

Les conclusions ont été présenté aux élu·es en 2019, cinq points se dégagent :

- Améliorer la performance énergétique du bâti ;
- Développer un réseau de professionnels permettant d'assurer la confiance du consommateur·trice ;
- Impulser l'auto consommation ;
- Organiser une filière bois efficiente ;
- Favoriser l'implantation des panneaux solaire par une réglementation adaptée.

Les intervenant.es :

Moumen DARCHERIF, Directeur général de l'ECAM-EPMI. **Philippe BLANC**, Directeur de recherche MINES ParisTech, Responsable des activités « Ressources énergétiques renouvelables ». **Jacques VARRONE**, Maire d'Auribeau/Siagne, Président de l'Association départementale des Communes forestières des Alpes-Maritimes. **Olivier BECHU**, Directeur Général Valenergies à Mouans Sartoux. **Marc SIMIAN**, Directeur Général Azur System Solaire à Grasse. **Serge LEONARD**, Président de PEP2a et Ingénieur conseil en chauffage, centrale solaire et bois, à Pierrefeu.

A. LA PAGE FACEBOOK



Les membres du CdD partagent la vie du CdD, les moments forts, les temps conviviaux...

Le lien vers la page Facebook : <https://www.facebook.com/Conseil-de-Developpement-du-Pays-de-Grasse>

B. SITE INTERNET

La CAPG met à disposition du Conseil de Développement une page accessible via son site. Actualités, publications, missions, groupes de travail... autant d'informations pour comprendre.

Le lien vers les pages du CdD : <https://www.Paysdegrasse.fr/conseil-de-developpement-du-Pays-de-grasse>

C. LA PRESSE LOCALE

Nice Matin s'est fait l'écho de notre colloque Energie (édition du 26 novembre 2018).

lundi 26 novembre 2018

Grasse nice-matin
Lundi 26 novembre 2018

« Réfléchir à réduire sa facture d'énergie »

Jean-Pierre Rozelot, président du conseil de développement, présente cet organisme de réflexion obligatoire pour les agglomérations de plus de 20 000 habitants et ses actions

Le conseil de développement organisait dernièrement au MIP son 4^e colloque, cette fois sur le thème de l'énergie 3D. L'occasion de lancer une réflexion sur l'autonomie énergétique du territoire autour du photovoltaïque et la biomasse. « Des enjeux d'aujourd'hui », déclare son président, Jean-Pierre Rozelot.

Pourquoi ces colloques ?
Le conseil de développement en est à son 4^e colloque en trois ans d'âge. Ce qui est quand même pas mal. Ils permettent de miser la population, tout public, les élus sur des thématiques autour du développement du territoire.

Quelles thématiques ont déjà été abordées ?
Le 1^{er} colloque s'est déroulé Valderoure sur l'économie sociale et solidaire. Le 2^e à Briançonnet sur le thème comment mieux habiter dans le haut pays. C'est-à-dire selon une belle formule, comment

rouvrir les volets clos dans le haut pays. Le 3^e rendez-vous s'est organisé à Mouans-Sartoux sur la santé connectée.

Quelle question autour de l'énergie ?
La question qu'il faut se poser, et c'est l'idée de ce colloque, c'est, "comment je peux faire pour produire et consommer sur place pour réduire ma facture énergétique".

De quelles énergies parle-t-on ?
Les sources on les connaît. On est très en retard dans les Alpes-Maritimes et sur le territoire grassois en photovoltaïque. On a une marge de progression. Et c'est l'objectif de ce colloque de sensibiliser le plus possible les habitants et les industriels à se positionner sur le photovoltaïque et la biomasse.

C'est quoi la biomasse ?
C'est l'utilisation de la forêt qui est importante sur le territoire grassois. Il faut valoriser ses déchets pour notre propre consommation. Pour l'instant, ils sont envoyés dans les Bouches-du-Rhône.

Qu'est-ce que le conseil de développement ?
C'est un organisme de réflexion obligatoire pour les communautés d'agglomération de plus de 20 000 habitants. Il est formé de bénévoles issus de tous horizons chargés de lancer des réflexions à moyen et plus long termes sur des thématiques intéressant le territoire. Les élus sont ensuite invités à s'emparer de ces pistes de réflexion pour ensuite développer une stratégie à l'échelon du territoire. Le conseil de développement c'est, en tout cas pour moi, un savant équilibre entre des gens qui donnent un éclairage sur des thématiques sans prendre le pas sur les élus.

PROPOS RECUEILLIS PAR M.L.M. mlamona@nismatin.fr

« On est très en retard dans les Alpes-Maritimes et sur le territoire grassois en photovoltaïque », indique Jean-Pierre Rozelot. (Photo archives NM)

GRASSEACTU



ECOUTER, DÉBATTRE, PROPOSER, TELLES SONT LES MISSIONS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE LA CAPG, CRÉÉ EN 2016 COMME UN ESPACE DE DIALOGUE ET DE REFLEXION PROSPECTIVE PRÉVU PAR L'ARTICLE 88 DE LA LOI NOTRE DU 7 AOÛT 2015.

COMPOSÉ D'UNE VINGTAINNE D'ACTEURS DU TERRITOIRE, TOUS CITOYENS BÉNÉVOLES, LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT SE RÉUNIT RÉGULIÈREMENT EN TOUTE INDÉPENDANCE, ORGANISE DES GROUPES DE TRAVAIL, CROISE LES COMPÉTENCES, VISITE, INTERROGE, CONSULTE, ÉCARTILLE ET TRACE DE NOUVELLES PERSPECTIVES DANS LES DOMAINES AUSSI DIVERS QUE L'ÉCONOMIE, L'ENVIRONNEMENT, L'ATTRACTIVITÉ, LA FORMATION ET LA RECHERCHE.

SON OBJECTIF : IMAGINER DES PROPOSITIONS POUR AMÉLIORER LA VIE EN PAYS DE GRASSE.

Le rôle du conseil de développement n'est pas de se substituer au travail des élus mais d'enrichir leur réflexion en apportant de nouvelles idées sans se soucier, comme ils sont obligés de le faire, de gérer la pression du quotidien et le calendrier électoral, expliquait déjà le Président Jean-Pierre ROZELOT en décembre 2016, évoquant en même temps la compo-

PROSPECTIVE
CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

sition du conseil, représentatif autant que faire se peut des forces vives des 23 communes de la CAPG. Depuis, presque deux ans ont passé donnant de beaux projets nés de certaines heures de réunion. Ensemble, nous avons fait le choix de concentrer nos efforts sur des thématiques qui nous semblent essentielles pour le territoire. Philippe MASSE, Vice-président du Conseil, complète : en transmettant aux élus des avis et des propositions sur les questions relatives au développement économique du territoire, ainsi qu'à la formation, nous apportons un regard distant qui peut être utile.

Trois lignes fortes se sont dessinées : autour de l'habitat, dans le moyen et surtout le haut pays, autour de la santé connectée et autour de l'indépendance énergétique de notre territoire. Les groupes thématiques mis en place par le CdD se réunissent à leur rythme. Chaque réunion (bureau, séances plénières, groupes de travail) fait l'objet d'un compte-rendu et d'un relevé de décisions mis ensuite à la disposition des élus qui ont accès aux rapports d'activités du CdD.

Pour Kiosque, nous avons contacté ses membres pour un bilan d'étape. Nous sommes des agitateurs d'idées, confie Catherine BRUN, également Vice-Présidente de la structure et chef d'entreprise. Nous sommes libres de réfléchir tous azimuts, sans contrainte ni souci de rentabilité. Nos échanges sont amicaux, respectueux des apports des uns et des autres ; il n'y a entre nous ni compétition ni affrontement des égos. Nous venons d'horizons très différents les uns des autres, nos différences constituent notre richesse.

Grégory, acteur économique du territoire participe en tant que simple citoyen. Je suis heureux d'apporter ma contribution au territoire sur lequel ma famille et moi avons décidé de nous ancrer. Je le fais en toute simplicité, en fonction de mes connaissances et de mon expérience professionnelle. J'invite toutes celles et ceux qui en ont envie à nous rejoindre. Le conseil de développement est jeune, il peut et doit encore intégrer d'autres forces vives et augmenter sa représentativité. Nous ne sommes pas là pour prendre parti mais pour apporter des idées. C'est formi-

COLLOQUE ENERGIE 3 D
7 NOVEMBRE 2018
de 14h à 17h30

Les membres du Conseil de Développement vous invitent à participer nombreux à la prochaine rencontre.

L'autonomie énergétique du territoire est essentielle afin de maintenir un haut niveau d'attractivité pour les entreprises, sécuriser l'activité industrielle et économique sur le long terme, rendre du pouvoir d'achat aux administrés, développer la formation supérieure en adéquation avec les besoins. L'avenir du Pays de Grasse doit s'inscrire en 3D et devenir décarboné, décentralisé, digitalisé.

Pour en parler, rendez-vous au MIP le 7 novembre 2018.

Places limitées - inscriptions souhaitables auprès de sbeguel@paysdegrasse.fr.

COLLOQUE ENERGIE 3 D
de 14h à 17h30

de l'énergie solaire ou des processus de méthanisation, conduit par l'heureux Jean-Pierre ROZELOT, ingénieur de formation. Nous œuvrons aux côtés du Maire de Grasse pour que s'installe sur le territoire une école d'ingénieurs spécialisée sur les questions énergétiques. Les choses avancent dans le bon sens, les forces vives s'engagent, c'est très encourageant.

Merci aux membres du Conseil de développement qui ont participé à la rédaction de cet article : Jean-Pierre ROZELOT, Catherine BRUN, Grégory BERTRAND, Pierre FABRE, Cédric LEO, Philippe MASSE et Eric MOWDOISIN.

Pour joindre le groupe de travail, ou poser des questions ou proposer votre candidature, n'hésitez pas à contacter le Conseil de Développement de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse
57 avenue Pierre Salmon
06130 GRASSE
cdgrasse.pgr@gmail.com
www.paysdegrasse.fr

Séminaire interne du CdD - Mai 2018

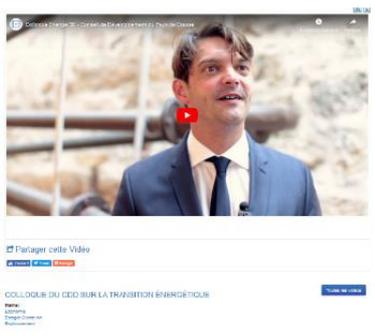
D. LA RADIO LOCALE « AGORA FM »



Agorascopie, Vicky BERARDI sur Agora FM à présenter le 29 mai 2018 le Conseil de Développement du Pays de Grasse à ses auditeurs. Étaient interviewés Jean-Pierre ROZELOT, président, Catherine BRUN, vice-présidente, Joëlle FAGUER, membre du groupe Aménagement du territoire et Habitat, Cédric LEO du groupe Développement Economique & formation universitaire. L'occasion d'un témoignage et de rappeler les valeurs du CdD.

Le Podcast de l'émission disponible : <http://agoracotedazur.fr/category/agorascopie/>

E. LES FILMS



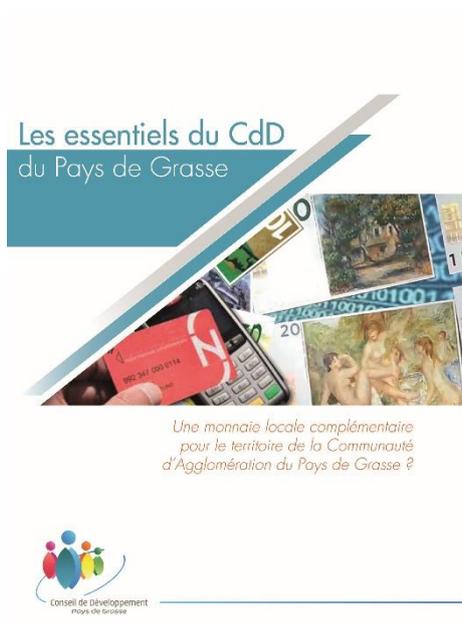
Le service communication de la CAPG a réalisé plusieurs films vidéos qui valorisent le travail du CdD du Pays de Grasse.

Un film du Colloque du CdD sur la **transition énergétique et le témoignage du Président de la CAPG Monsieur Jérôme VIAUD** : <https://youtu.be/DLOlvDOas6s>

Un film sur la **transition énergétique et les énergies fossiles** : <https://youtu.be/kAe44pZuWdU>



F. LES ESSENTIELS DU CDD



Les essentiels du CdD sont de courtes publications destinées à alimenter la réflexion des élu-es. En 2018, le Conseil a publié un Essentiel relatif aux « enjeux des monnaies locales complémentaires ».

Les travaux conduits par le CdD en 2018 donneront lieu à la production d'Essentiels en 2019.



Après la séance de travail et le retour en images de l'année écoulée rappelant le colloque énergie 3D, l'étude sur l'habitat dans le Haut-Pays Grassois, les travaux des groupes culture tourisme, développement du territoire Scot, la solidarité Nord-Sud.... la séance conviviale est ouverte par le Président de la CAPG Jérôme VIAUD. Place au dîner de Noël qui réunit les membres dans la joie et l'amitié. Merci au Président et aux agent-es de la CAPG qui soutiennent le CdD avec bienveillance et ont préparé avec cœur la surprise du 20 décembre 2018.



En cette année 2018, par ce que le CdD du Pays de Grasse est avant tout une histoire humaine, nous nous joignons au bonheur d'Audrey et Renaud qui ont accueilli respectivement de magnifiques bébés et nous les remercions pour leur engagement citoyen.

A l'initiative des Elu.es du Pays de Grasse, le Conseil de Développement associe les citoyen.nes au sein d'un espace libre favorisant le dialogue et la réflexion prospective.

Ses travaux participatifs et collaboratifs ont vocation à enrichir la connaissance des Elu.es sur les réalités vécues et ressenties par les Citoyen.nes.

Les productions (écrites ou vidéos), colloques et évènements alimentent la réflexion des conseiller.es communautaires sur l'avenir du territoire.

Vos expériences individuelles ou collectives, vos idées peuvent trouver ici un écho. Participer, c'est faire aujourd'hui des propositions pour améliorer la vie de notre territoire de demain...

Membres
entraide
Grasse
Président
Pays
bénévolat
territoire
volontariat
promotion

Un temps présentiel de près 770 heures

Plus de 22.000 km parcourus

Conseil de Développement

de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse
57 avenue Pierre Sépard - 06 130 GRASSE
cdd@paysdegrasse.fr



www.paysdegrasse.fr

